

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A
Mme GARRAUD Christelle, première adjointe au maire**

Le maire de la Commune de CASTELMAUROU,
Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D-2026-02 du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoint au maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme GARRAUD Christelle en qualité de première adjointe au maire en date du 21/03/2026.
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme GARRAUD Christelle, adjointe au Maire, les attributions suivantes relatives aux finances et à l'administration générale.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme GARRAUD Christelle, adjointe au maire, à l'effet de prendre les décisions et signer les actes, dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie financière
- Préparation des budgets et des comptes financiers uniques (CFU)
- Affaires financières : fiscalité, emprunts et trésorerie
- Pilotage et préparation de l'exécution budgétaire
- Pilotage de la stratégie de la collectivité en matière de ressources humaines
- Pilotage de la stratégie de la collectivité en matière de commande publique
- Suivi des contrats généraux, de maintenance et d'entretien (extincteurs, installations thermiques, toitures, alarmes...)

Article 2 : L'adjointe déléguée assurera le suivi des dossiers relevant de ses compétences et pourra signer tous les documents administratifs y ayant droit.

Article 3 : L'adjointe déléguée est habilitée à signer les bons de commande et les mandats de paiement, ainsi que les titres de recettes sans limitation de montant.

Article 4 : La signature par Mme GARRAUD Christelle devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 4 : L'arrêté n°2026-018 portant délégation de fonction à Mme GARRAUD est abrogé.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Castelmaurou, le 21/07/2026

Le Maire,

Laurent EBERLE

Certifié et transmis-le : 22/07/2026

Affiché le : 22/07/2026

Notifié le :

Signature :

